

## Données sur la représentativité des membres des communautés ethniques et visibles – CTQ

Soucieuse d'être représentative de l'ensemble de la société québécoise, la fonction publique a mis de l'avant un programme d'accès à l'égalité en emploi (« Programme ») et des mesures afin d'augmenter la présence des membres des minorités visibles et ethniques (« MVE ») au sein de ses ministères et organismes, dont la Commission des transports du Québec.

Le Programme s'adresse aux membres des MVE, lesquels sont définis comme suit :

- **Membres des minorités visibles** : les personnes autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche;
- **Membres des minorités ethniques** : les personnes autres que les Autochtones et les membres d'une minorité visible, dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.

Le Programme ne permettant pas de comptabiliser les membres des minorités visibles et ethniques à l'emploi de la fonction publique selon une appartenance à un groupe ni une couleur de peau spécifiques, vous trouverez ci-après une ventilation conforme aux données recueillies.

Groupes d'effectif	Total	Minorités visibles
Organisation (toutes directions confondues) <sup>1</sup>	103	27
Direction des ressources humaines <sup>2</sup>	6	2
Cadres de la Direction des ressources humaines	1	1
Professionnels de la Direction des ressources humaines	2	1
Autres employés de la Direction des ressources humaines	3	0

---

<sup>1</sup> Données au 31 mars 2021, tirées du Rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Commission des transports du Québec.

<sup>2</sup> Données en date du 12 décembre 2022.